

« Face au racisme, l'État doit agir »

XÉNOPHOBIE Pour Jean-Pierre Raoult, du Mrap, le contenu du dernier rapport de la CNCDH, rendu ce 18 juillet, devrait pousser l'exécutif à accentuer la lutte contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme.

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH) vient de publier son dernier rapport sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Jean-Pierre Raoult, membre du Mrap siégeant au sein de la commission depuis 2015, revient sur les enseignements de cette étude et exhorte le gouvernement à agir.

Le 3^e rapport de la CNCDH est un outil essentiel à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de lutte contre toutes les formes de racisme. Où en est-on de ce point de vue ?

La lutte contre le racisme ne revêt pas, au niveau gouvernemental, le caractère prioritaire qu'exigerait la gravité de la situation. La Commission avait adopté la rédaction de son rapport au mois de mars ; le premier ministre de l'époque comme l'actuelle, destinataires du rapport, en ont différé la remise, donc la publication, jusqu'au 18 juillet. La nomination des membres de la prochaine mandature est en suspens, alors que la précédente s'est terminée en avril. De même, le nouveau plan national de lutte, piloté par la Délégation interministérielle à la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (Dilcrah), n'est toujours pas présenté alors que la poursuite du précédent (2018-2020) a fait l'objet d'annonces gouvernementales dès le début de 2021. Cela préoccupe beaucoup les membres de la CNCDH.

Quelles données importantes retenir-vous parmi toutes celles contenues dans ce rapport ?

Un élément important de ces rapports annuels est un sondage sur la tolérance. De ce point de vue, il y a des raisons d'être optimiste. Les indicateurs pilotés par l'équipe de sociologues et politistes travaillant avec la CNCDH continuent, cette année, à détecker une amélioration sur les trente dernières années, avec des nuances, les Roms demeurant la population la plus ostracisée. Ces résultats d'enquêtes sur la tolérance,



CHRISTOPHE ARCHAMBAULT / AFP

Manifestation du 19 mars, à l'appel de la campagne unitaire Antiracisme et solidarité.

ENTRETIEN

qui concernent l'ensemble de la population, diffèrent des données statistiques sur les manifestations délétieuses et violentes qui ne sont, par essence, le fait que d'une fraction de la population.

Parmi l'ensemble de sources prises en compte dans le rapport, celles du service central du renseignement territorial (SCRT) sont les plus détaillées. On remarque qu'elles sont très sensibles aux éléments conjoncturels. On note, par exemple, une forte hausse des faits anti-Asiatiques au début de la crise du Covid-19. De même, on a connu, à la fin de 2020, une hausse concernant les actes antimusulmans, à la suite du discours du président de la République sur le séparatisme et de l'assassinat de Samuel Paty.

Quelle prise en compte de ces données attendez-vous des pouvoirs publics ?

Elles doivent être utilisées avec discernement. Par exemple, en ce qui concerne la question très sensible de l'antisémitisme, on observe, comme pour l'ensemble des faits de racisme, une importante baisse des faits recensés en 2020 en raison du confinement. Puis on enregistre, en 2021, une forte hausse, de l'ordre de 64 %, le niveau atteint en 2021 restant malgré tout en dessous de celui de 2019. La nécessaire

« En 2020, un pic apparaît dans les menaces et injures en lignes signalées par les internautes sur la plateforme Pharos. »

poursuite de la lutte contre l'antisémitisme ne justifie pas certaines déclarations faites, parlant d'une « explosion » en 2021. Et, hélas, sur l'ensemble des faits de racisme autres qu'antisémites ou antimusulmans, on atteint en 2021 un niveau jamais connu auparavant.

Le rapport de la CNCDH justifie donc l'intensification du combat contre toutes les formes de racisme. Notons également que, au même moment où se présente un creux dans les chiffres de délits en 2020, il apparaît un pic dans ceux des menaces et injures en ligne signalées par les internautes sur la plateforme Pharos. Il y a là un double phénomène : connues, certaines personnes étaient plus enclines à se défouler devant leurs ordinateurs, mais les internautes étaient aussi plus nombreux à être vigilants. Il faut faire attention aux interprétations !

Le rapport de la CNCDH contient 55 recommandations. Lesquelles sont, selon vous, les plus importantes ?

La Commission en a identifiée 12 comme prioritaires, avec la volonté de mettre cette année un accent particulier sur l'éducation et la formation. La première concerne la formation aux faits de ra-



JEAN-PIERRE RAOULT

Représentant du Mrap à la Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH)

tion aux faits de racisme des personnels de police et de gendarmerie. Les deux suivantes ont trait à l'éducation nationale et la quatrième à l'enseignement supérieur. La CNCDH se préoccupe aussi de l'éducation à la citoyenneté numérique et de la sensibilisation des magistrats aux questions de racisme. ■

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR ÉMILIE URBACH

DISCRIMINATIONS ROMS ET MIGRANTS, LES PREMIERS VISÉS

Les menaces ou actes à l'encontre des musulmans ont progressé de 38 % par rapport à 2019, tandis que les faits antisémites régrossaient de 14 % et que tous les autres faits racistes augmentaient de 8 %, indique le rapport 2021 de la CNCDH sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Parallèlement, les experts n'ont pas mesuré de « poussée d'intolérance » et remarquent des progrès dans la gestion du contentieux raciste. Mais un grand nombre de victimes ne déposent pas plainte, note la CNCDH, pointant une « sous-déclaration massive du racisme et de l'antisémitisme » qui contribue à « entretenir une impunité face à ces actes ». Autre point d'attention du rapport : la situation des 20 000 Roms, migrants et gens du voyage vivant dans des bidonvilles, squats ou campements. Extrêmement stigmatisés, ils sont victimes d'expulsions répétées (environ 1 330 expulsions en 2021), même durant la trêve hivernale, ce qui est jugé par la CNCDH, qui pointe la responsabilité directe de l'État « particulièrement dommageable pour les personnes qui ont un suivi médical et pour les enfants en âge d'aller à l'école, qui connaissent alors des ruptures de scolarisation de plusieurs mois ». ■

EUGÉNIE BARBEZAT